



CONSEIL MUNICIPAL

19 novembre 2021

Compte-rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2021	Compte-rendu de séance
3	Budget principal : décision modificative n°1/2021	Délibération n°079/2021
4	Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire	Délibération n°080/2021
5	Convention d'adhésion au groupement de commandes ENT e-primo - Marché public 2022-2026	Délibération n°081/2021
6	Convention d'occupation domaniale de répéteurs de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages	Délibération n°082/2021
7	Contrat de maintenance des installations d'éclairage public – Avenant n°2	Délibération n°083/2021
8	Embauche d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)	Délibération n°084/2021
9	Mise à jour du tableau des emplois	Délibération n°085/2021
10	Taux de promotion interne à compter du 01/01/2022	Délibération n°086/2021
11	Décisions prises par la Maire	
	11.1. Droit de Préemption Urbain	Compte-rendu de séance
	11.2. Devis validés	Compte-rendu de séance
12	Informations diverses	Compte-rendu de séance
13	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/11/2021

Date d'affichage : 15/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures huit minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 11

M. Robert BLOT, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(s) EXCUSÉ(s): 4

Mme Isa BOURGOIN

Mme Marie-Noëlle DUJARDIN

M. Guy PRUDHOMME

Mme Dora VIGNAIS

ABSENT(s) : 0

POUVOIR(s) : 2

Mme Marie-Noëlle DUJARDIN donne pouvoir à Mme Claudia DUGAST.

Mme Dora VIGNAIS donne pouvoir à M. Michel HY.

VOTANTS : 13

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : M. Hervé TARRADE.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 15/10/2021, envoyé par email le 15/11/2021.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

3. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

Une avance dite "avance forfaitaire" est accordée au titulaire du marché lorsque le montant fixé dans le marché est supérieur au seuil de 90 000 € H.T., ce qui est le cas pour le lot n°1 du marché de travaux de "Réaménagement du centre bourg de Sillé-le-Philippe".

Le montant de l'avance forfaitaire du titulaire du lot n°1 COLAS s'élève à 56 401 €. Il doit être imputé au compte 238-146. Ce compte d'imputation n'ayant pas été créé au budget primitif, il est nécessaire de le créer et de l'approvisionner.

Budget principal - DM n° 2021-1						
FONCTIONNEMENT						
		Dépenses			Recettes	
		Articles	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	23	238-146		56 401 €		
Installations réseaux de voirie	21	2151-146	56 401 €			
TOTAL			56 401 €	56 401 €		

Décision sans incidence sur le total de la section de Fonctionnement.

Vu le rapport de Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances,

Vu le budget primitif 2021 adopté le 09/04/2021 (Délibération n°028/2021),

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AUTORISER Mme la Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°079/2021

4. RYTHMES SCOLAIRES : DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Suite au décret n°2017-1108 du 27/06/2017 permettant aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi, le Conseil Municipal, par délibération n°55/2017 du 15/11/2017, avait approuvé à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018.

Cette décision faisait suite à une large concertation des parents, des agents des écoles et des enseignants.

Aujourd'hui, il est nécessaire, à l'issue de ces trois années, que le Conseil Municipal se positionne sur le maintien ou non de cette demande de dérogation.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27/06/2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10, D.521-12 du code de l'éducation ;

Considérant que l'organisation actuelle de la semaine scolaire sur 4 jours satisfait toutes les parties prenantes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE MAINTENIR l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour l'école maternelle et élémentaire publique René Langlais ;
- DE PROPOSER au Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours, dont les heures d'enseignement hebdomadaires sont réparties sur 8 demi-journées.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°080/2021

5. CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ENT E-PRIMO - MARCHE PUBLIC 2022-2026

L'académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Depuis, le projet e-primos a pris de l'ampleur.

Dans le cadre de l'Appel à projets "Label Ecoles numériques 2020", la commune de Sillé-le-Philippe y a adhéré pour l'année scolaire 2021-2022.

E-primos constitue un espace de travail permettant d'assurer une continuité pédagogique et de maintenir le lien entre l'école et les familles. Il constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés.

Le prochain marché e-primos s'étendra sur la période 2022-2026. L'objectif est de donner, à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes, la possibilité de doter leurs écoles d'un ENT. Le marché actuel (2018-2022) a conduit à la mise en place d'une plateforme spécialement adaptée au premier degré, fort appréciée des élèves et des enseignants. L'objectif du prochain marché est de conserver cet environnement en lançant un marché public d'intégration et d'hébergement de la solution libre OPEN ENT-NG qui propose des fonctionnalités similaires à celles utilisées actuellement.

La collectivité a la possibilité d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour une période de 48 mois, soit du 19/07/2022 au 19/07/2026.

Mme la Maire vous a fait parvenir, par email le 15/11/2021, le modèle de "Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention d'adhésion correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°081/2021

6. CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DE REPETEURS DE BIRDZ SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS OUVRAGES

Depuis le 01/01/2021, VEOLIA procède à l'installation du télélevé des compteurs d'eau sur le périmètre du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de la Région de Vive Parence. Ce déploiement nécessite la pose, chez les abonnés, de compteurs équipés de têtes émettrices.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal de cette technologie, l'installation ou renforcement du réseau de collecte des données est effectué par l'entreprise BIRDZ, sous-traitant de VEOLIA qui propose la signature d'une convention, nécessaire au déploiement de la technologie des compteurs communicants.

Mme la Maire vous a fait parvenir, par email le 15/11/2021, le modèle de "Convention d'occupation domaniale de répéteurs de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de Sillé-le-Philippe".

La durée de la convention n'étant pas indiquée, un contact téléphonique a été pris avec le Président du SIAEP de la Région de Vive Parence. La durée de cette convention sera établie sur 15 ans à compter de sa signature. Une convention, mise à jour avec cette information, sera transmise la semaine prochaine.

Mme le Maire souligne que, par application de l'article L. 2125-1 CGPPP, l'opérateur devra verser une redevance d'occupation du domaine public fixée à 0,10 € par répéteur installé et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention correspondante pour une période de 15 ans à compter de sa signature et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°082/2021

7. CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – AVENANT N°2

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance des installations d'éclairage public de la collectivité, incluant la pose et la dépose des illuminations de Noël, a été signé le 01/06/2016, pour une durée de 5 ans. Cette convention avec CITEOS est arrivée à son terme le 31/05/2021. Elle peut être renouvelée par période d'un an dans la limite de 2 ans.

Compte-tenu du projet en cours de création et réfection de l'éclairage public, il n'apparaît plus nécessaire de procéder aux visites préventives, ni de prévoir une quantité d'interventions de dépannage sur le parc géré par CITEOS. Le montant annuel dédié à ces visites sera donc affecté quasi-exclusivement à la pose/dépose des illuminations festives (à raison de 22 heures par an).

Au-delà, la main d'œuvre fera l'objet d'une facturation basée sur un rapport d'intervention, suivant barème figurant au contrat. Les éventuelles fournitures ne sont pas comprises dans le forfait annuel.

Le montant annuel du contrat reste inchangé, soit 3 328,30 € H.T.

Mme la Maire propose donc au Conseil de renouveler ce contrat pour 1 an, soit du 01/06/2021 au 31/05/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'ACCEPTER l'avenant n°2 au contrat de maintenance du 01/06/2016 conclu avec l'entreprise CITEOS ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer cet avenant n°2 et tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°083/2021

8. EMBAUCHE D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Lors de la séance du 15/10/2021, Mme la Maire a informé le Conseil Municipal de la démission de l'agent administratif actuellement en charge de l'Agence Postale Communale. Afin de remplacer cet agent sur l'emploi permanent, un appel à candidature a été lancé sur le site "emploi territorial" le 28/09/2021 et s'est terminé le 31/10/2021. Les entretiens ont été effectués le 09/11/2021.

Il se trouve que la candidate sélectionnée peut prétendre à un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) dont les avantages pour la collectivité sont :

- Aide à l'insertion professionnelle de l'Etat : 40 % sur une base SMIC horaire brut sur 20 heures hebdomadaires ;
- Exonération de la part patronale des cotisations et des contributions de sécurité sociale due au titre des assurances sociales et des allocations familiales ;
- Formation d'un salarié aux besoins de la collectivité ;
- Pas d'indemnité de fin de contrat pour un contrat à durée déterminée.

Compte-tenu des avantages que présente ce type de contrat pour la collectivité, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de recruter un contrat PEC à raison de 20 heures/semaine à compter du 29/11/2021 et pour une durée de 12 mois, pouvant aller jusqu'à 60 mois pour une personne en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AUTORISER la mise en place d'un contrat PEC dans l'emploi d'agent administratif polyvalent à temps non complet de 20 heures/semaine à compter du 29/11/2021, pour une durée de 12 mois, renouvelable jusqu'à 60 mois ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté en contrat PEC au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2021 et suivants ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°084/2021

9. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite au précédent point, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 29/11/2021 ;

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Emplois permanents			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	30 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	31 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	25,73 heures
Adjoint technique territorial	C	1	17 heures
Adjoint technique territorial	C	1	15 heures
TOTAL		10	
Emplois non permanents			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif (Contrat PEC)	C	1	31 heures (suite délibération n°078/2021 du 15/10/2021)
Adjoint administratif (Contrat PEC)	C	1	20 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial (CDD)	C	1	8 heures
Adjoint technique territorial (CDD)	C	1	12 heures
Adjoint technique territorial (Contrat PEC)	C	1	20 heures
Adjoint technique territorial (Contrat PEC)	C	1	20 heures
TOTAL		6	

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2021, et suivants ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°085/2021

10. TAUX DE PROMOTION INTERNE A COMPTER DU 01/01/2022

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion pour la collectivité est annuelle. Il convient donc de fixer pour l'année 2022 le taux de promotion pour l'avancement de grade dans la collectivité dont la demande sera transmise au Centre De Gestion de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE DEFINIR le taux de 100 % pour tous les grades de la collectivité ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°086/2021

11. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

11.1. Droit de Préemption Urbain

Néant.

11.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
CITEOS	VOIRIE	Fourniture et pose sur mat de 5 prises de courant avec disjoncteur pour illuminations	775,00 €	930,00 €
				930,00 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
LETESSIER AGRIMOT 72	ATELIER	Achat fournitures diverses		52,08 €
				52,08 €
CANTINE				
SCOLAREST	CANTINE	Repas 01 au 30/09/2021		3 375,47 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 02 au 30/09/2021		62,70 €
				3 438,17 €
ECOLE				
LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent... 3 ^{ème} trimestre		1 329,76 €
				1 329,76 €
MAIRIE				
LECLERC	VOIRIE	Achat chrysanthèmes monument Chantekoup		11,80 €
				11,80 €
AUTRES SERVICES				
CDG 72	ADMINISTRATION	Formations pour 2 agents "Manipulation des extincteurs"		100,00 €
Mairie de Coulaines	ADMINISTRATION	Participation classe ULIS - Année scolaire 2021/2022		630,00 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	MAIRIE	Redevance - Gestion des déchets ménagers 01/07 à 31/12/2021		527,10 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	ATELIER	Redevance - Gestion des déchets ménagers 01/07 à 31/12/2021		97,92 €
				1 355,02 €
				7 116,83 €

12. INFORMATIONS DIVERSES

12.1. Ressources humaines

○ Service cantine scolaire

▪ Arrêt maladie d'un adjoint technique

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint technique territorial, en arrêt maladie depuis le 01/10/2021, a été prolongé jusqu'au 15/12/2021 inclus.

Pour permettre le fonctionnement du service, une nouvelle organisation du personnel a été nécessaire :

- Un des deux agents recrutés en septembre assure actuellement les fonctions de l'agent absent concernant la préparation des services, le réchauffage des plats le matin et la vaisselle.
- Un nouvel agent a été recruté l'après-midi pour l'entretien des locaux, à raison de 2h30 sur 4 jours/semaine.
- L'agent d'entretien, précédemment sollicité pour aider au 2^{ème} service, continue cette tâche.

○ Service administratif

▪ Prolongation arrêt maladie d'un agent administratif

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial, en arrêt maladie depuis le 25/05/2021, a été prolongé jusqu'au 28/11/2021.

▪ Création d'un Contrat à Durée Déterminée pour un agent administratif

Pour permettre le bon fonctionnement du service administratif, un contrat à durée déterminée (CDD) de 12,5 heures par semaine a été mis en place depuis le 25/05 pour pallier l'absence de l'adjoint administratif territorial placé en arrêt maladie. Il a été prolongé jusqu'au 26/11/2021 inclus.

▪ Création d'un Contrat à Durée Déterminée pour un agent administratif

En attendant la décision du Conseil Municipal pour la création d'un contrat PEC dans l'emploi d'agent administratif polyvalent pour l'Agence Postale Communale (Point n°8) et afin de permettre le tuilage entre les deux agents, Mme la Maire a créé un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activités de 17 heures hebdomadaires, du 15/11 au 28/11/2021.

○ Service technique

▪ Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un de nos agents techniques polyvalents a été recruté sur un contrat PEC à destination des travailleurs en situation de handicap.

Ces contrats sont des contrats sur 12 mois successifs et pouvant aller jusqu'à 60 mois pour une personne en situation de handicap.

Cela fait 24 mois successifs que cet agent travaille pour la collectivité.

Considérant l'expérience acquise et la manière de servir de cet agent, Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reconduit le contrat PEC dans l'emploi d'agent technique polyvalent à temps non complet 20 heures/semaine à compter du 18/11/2021 pour une durée de 12 mois.

12.2. Conseil d'école du 22/10/2021 (Mme la Maire et Vincent LABBETOUL)

Election des parents d'élèves :

- Présidente : Mme PINCON
- Déléguées titulaires : Mmes ALLARD, CINTRAT, GASCHE, PARME
- Délégué suppléant : M. CORMIER

Effectifs au 22/10/2021 : 105 élèves (11 PS, 13 MS, 21 GS, 12 CP, 13 CE1, 8 CE2, 19 CM1 et 8 CM2).

Le matériel informatique acheté dans le cadre de l'Appel à projets "Label Ecoles numériques 2020" a été livré le 02/11/2021.

12.3. Associations communales

○ Association de défense des patrimoines et paysages de Sillé-le-Philippe

Lors de la séance du 09/07/2021, Mme la Maire a informé le Conseil Municipal de la création d'une association dénommée "Association de défense des patrimoines et paysages de Sillé-le-Philippe".

Cette association a été déclarée en Préfecture le 07/07/2021.

Les membres du bureau sont :

- Président : M. Patrice DIVARET
- Vice-présidente : Mme Lola BAI
- Trésorière : Mme Françoise JAMMAUD
- Trésorier-adjoint : M. Bruno BARANTIN
- Secrétaire : Mme Céline POISSON
- Secrétaire-adjointe : Mme Dominique LELIEVRE

D'après les statuts, elle a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, contre l'aliénation des chemins ruraux et de randonnée, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature et, d'une manière générale, d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce son action sur le territoire de la commune de SILLÉ LE PHILIPPE (72460). Elle exerce également son action à l'égard de tout fait et notamment de fait de pollution qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique, serait de nature à porter atteinte à l'environnement de la commune précitée.

Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.

Moyens principaux de l'association à titre d'exemple :

- Faire un recensement des monuments, ouvrages, bâtiments reconnaissables ou à protéger sur la commune et ses environs ;
- Faire un recensement des arbres, haies, paysages reconnaissables ou à protéger sur la commune et ses environs ;

- Voir la concordance du PLU et PLUI avec suivi avant que celui-ci ne soit opposable aux tiers et assister à toute réunion de modification de celui-ci ;
- Découverte du milieu naturel (forêt, bois, milieu naturel, etc....) par des groupes extérieurs à l'association ;
- Toute action de vérification de l'impact environnemental des travaux futurs engendrés par la Commune, CDC, grand projet privé... ;
- Toute action contentieuse en regard de son objet.

12.4. Travaux

○ *Travaux de réhabilitation du centre-bourg*

- **Zone 1 : du cimetière au carrefour de la rue des Courtils**
- **Zone 2 : de la rue des Courtils à la boulangerie + impasse du Presbytère**
- **Zone 3 : place de l'église**

La pose des dernières dalles sur les premiers rangs de marches ainsi que sur le parvis de l'entrée principale a été réalisée. Il reste encore l'installation de l'abribus.

- **Zone 4 : de la boulangerie au monument aux morts**
- **Zone 5 : rue Neuve et place de la mairie**

Le 28 octobre, les membres des associations des Anciens combattants et du Souvenir français ont été réunis afin de choisir le futur monument aux morts.

Les trottoirs de la rue Neuve seront réalisés en semaine 47.
Poursuite de l'aménagement de la place de la mairie.

Les finitions sur chacune de ces zones seront réalisées à partir de la semaine 47, y compris sur la zone de travaux de la rue des Courtils.

12.5. Demandes de subventions

○ *City stade et réfection de l'éclairage du terrain de football*

- **Agence Nationale du Sport (ANS)**

Lors de la séance du 07/05/2021, le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à déposer une demande de subvention d'équipements de proximité en accès libre auprès de l'Agence Nationale du Sport pour 2021.

Le montant de la subvention sollicitée s'élevait à 39 883,94 € H.T.

Par un courrier daté du 11/10/2021, l'ANS nous informe qu'un montant de 16 500 € nous a été accordé, soit 23 383,94 € de moins que le montant sollicité.

- **Convention de relance du Département de la Sarthe**

Par un courrier daté du 04/10/2021, le Président du Conseil Départemental nous autorise à commencer les travaux. Il nous informe également que notre demande (subvention de 19 800 €) sera soumise à l'examen de la Commission permanente lors d'une prochaine réunion.

12.6. Commissions extra-municipales

○ *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du 15/11/2021*

- **Noël des 70 ans et plus**

Les membres du CCAS ont décidé de reconduire l'opération des bons de Noël en faveur des Silléens de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et résidant sur la commune.

En raison de la crise sanitaire Covid-19, le banquet des Anciens 2021 n'a pas pu avoir lieu. Comme en 2020, afin de compenser, en partie, l'absence de ce banquet, le montant des bons de Noël attribués sera doublé : 4 bons de 5 euros par personne au lieu de 2 précédemment. A noter que cette augmentation profitera également aux commerçants de la commune.

Les Silléens concernés pourront utiliser ces bons d'achat auprès des commerçants de la commune entre le 06/12/2021 et le 28/02/2022.

La distribution des bons de Noël s'effectuera semaines 47 et 48.

Bilan de l'utilisation des bons de Noël 2020 :

552 bons distribués pour 520 utilisés, soit 94,2 %.

- Epi services : 176 bons
- Expression coiffure : 113 bons
- Restaurant "Le Rendez-Vous" : 180 bons

- Boulangerie Louis : 45 bons

Bilan des 70 ans et plus inscrits sur les listes électorales 2021 :

- Nombre de personnes inscrites : 133 personnes dont 36 couples
- Nombre de personnes désinscrites : 14 personnes
- Nombre de nouvelles inscriptions : 11 personnes

12.7. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

- o Comité syndical du "Syndicat mixte de VALorisation des ORdures Ménagères (SYVALORM Loir et Sarthe)" du 22/10/2021 (Charly TERTRE)

Débat d'orientation budgétaire dont les principaux enjeux étaient la négociation des nouveaux contrats (collecte, ordures ménagères...).

Budget : il est négatif pour l'année 2021. La situation est moins mauvaise grâce au cours des matériaux recyclés qui a explosé avec la crise de la Covid-19.

La situation budgétaire est fragile, la négociation des nouveaux marchés devrait permettre une amélioration des finances. A la fin 2022, la collecte s'effectuera tous les 15 jours, sur l'ensemble du territoire syndical.

13. QUESTIONS DIVERSES

Par email en date du 16/11/2021, M. PRUDHOMME a fait parvenir plusieurs questions à Mme la Maire :

Le GAEC Besnier Bourdin s'est engagé suite à des échanges avec la Chambre d'agriculture de procéder à une plantation d'arbustes le long du chemin situé dans le prolongement de la rue du stade vers la rue du vivier suite à des haies arrachées sur le champ contigu. Ces travaux devaient être réalisés en 2020.

Le locataire de la parcelle située à Chanteloup (propriétaire Mme Cossonneau) avait lui aussi pris l'engagement de planter des arbres.

A quel moment ces plantations seront effectuées ? Michel HY connaît ces dossiers que j'avais laissé sur mon bureau avant de partir.

Réponse de Mme la Maire :

1^{ère} question : Mme Isa BOURGOIN étant absente, le Conseil Municipal n'a pas pu obtenir de précision. Mme la Maire transmettra cette question au GAEC BESNIER/BOURDIN pour réponse au prochain Conseil.

2^{ème} question : les élus de l'ancien mandat ne disposent pas d'informations à ce sujet. Mme la Maire effectuera des recherches pour réponse au prochain Conseil.

DATES A RETENIR :

Prochains Conseils Municipaux :

- ✓ Le vendredi 10/12/2021 à 20h00

Prochains Conseils communautaires :

- ✓ Le jeudi 16/12/2021 à 18h30 au Breil-sur-Mérize

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à vingt-deux heures.
Délibéré, les jour et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par le Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire



